



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 3 mai 2021 à 20h00. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence. Sont présents :

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers :

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Madame Julie Clément, directrice générale adjointe, assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont également présents Mme Nancy Carvalho en soutien à Mme Julie Clément, et M. André Brodeur, auditeur comptable.

2021-05-119

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2021 du 13 avril 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 7 mai 2021 par le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté numéro 2021-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 ajoute de nouvelles mesures au palier d'alerte maximale du décret 1020-2021 qui concernent particulièrement le domaine municipal et décrétant notamment que « toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible ; »

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 3 MAI 2021 PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021
- 4. Adoption des comptes à payer**
- 5. Période de questions**
- 6. Correspondance**
- 7. Administration**
 - 7.1 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020
 - 7.2 Dépôt du rapport d'audit sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal
 - 7.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 518-2-2021 visant à modifier le règlement de gestion contractuelle
 - 7.4 Audit comptable - Mandat
 - 7.5 Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion de la directrice générale adjointe - Inscription au congrès virtuel et à diverses formations
 - 7.6 Administration – Soutien pour le suivi de dossier - Mandat
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Service de sécurité incendie – Essais annuels camions et pompes
 - 8.2 Service des incendies – Honoraires professionnels – Autorisation de paiement
- 9. Transport**
 - 9.1 Voirie – Achat d'abat-poussière
 - 9.2 Voirie – Modification de la signalisation routière – Mandat à l'ingénieur
- 10. Hygiène du milieu**
 - 10.1 Site de traitement des eaux usées – Valorisation des boues en sac – Offre de services
 - 10.2 Site de traitement des eaux usées – Achat d'alun
- 11. Aménagement et urbanisme**
 - 11.1 Avis de motion – Règlement numéro 437-12-2021 modifiant le règlement no. 437-2006, intitulé règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Jude afin d'assujettir la culture, l'entreposage, le conditionnement et la première transformation du cannabis à l'émission d'un certificat d'autorisation
 - 11.2 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 437-12-2021 modifiant le règlement no. 437-2006, intitulé règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Jude afin d'assujettir la culture, l'entreposage, le conditionnement et la première transformation du cannabis à l'émission d'un certificat d'autorisation
 - 11.3 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 434-31-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude concernant l'autorisation de la culture de cannabis à des fins récréatives et médicinales
 - 11.4 Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution numéro **2021-04-105** - Municipalité de Saint-Liboire – Demande au Ministère des affaires municipales et de l'habitation de modifier l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire – Appui
- 12. Loisirs, culture, famille et aînés**
- 13. Autres sujets**
- 14. Rapport des élus - Information**
- 15. Période de questions**
- 16. Clôture de la séance**

2021-05-120

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Comme monsieur André Brodeur, auditeur comptable, doit quitter rapidement l'assemblée, nous procédons directement au traitement du point 7.1

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Monsieur André Brodeur, CPA auditeur, CA, de la firme LAPLANTE BRODEUR LUSSIER INC. présente le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 20. La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les deux rapports dont les grandes lignes sont les suivantes (pour la municipalité de Saint-Jude seulement)

	<u>2020</u>
Revenus:	2 131 301 \$
Dépense:	(2 006 231 \$)
Amortissement inclus dans les dépenses:	382 886 \$
Acquisitions d'immobilisations à même le fonctionnement	(2 169 \$)
Remboursement de la dette long-terme	(140 700 \$)
Remboursement fonds de roulement	(20 098 \$)
Transfert Fonds Réservé (Solde disponible règlement emprunt)	59 100 \$
Transfert Surplus non affecté aux activités de fonctionnement	41 377 \$
Transfert Surplus affecté aux activités de fonctionnement	<u>22 822 \$</u>
Surplus de l'exercice	<u>468 288 \$</u>
Transfert Aux activités d'investissement	(5 197 \$)
Transfert Aux activités de fonctionnement	(41 377 \$)
Transfert SA - Réseau routier	(262 104 \$)
Transfert SA - Vidange des boues	(3 500 \$)
Transfert SA - Élections	(6 000 \$)
Transfert SA - Service incendie	(30 000 \$)
Transfert SA- Évaluation	(30 000 \$)
Transfert SA - Ajustement TEU	<u>(15 886 \$)</u>
	(394 064 \$)
Solde du surplus non affecté au début	<u>496 327 \$</u>
Solde du surplus non affecté à la fin	<u>570 551 \$</u>

Surplus accumulé affecté



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Vidange des boues	22 429 \$
Allocation départ des élus	7 327 \$
Réseau routier	800 789 \$
Élections	13 925 \$
TEU	71 525 \$
Centre communautaire	35 000 \$
Réfection Rang Fleury	78 123 \$
Service sécurité incendie	95 000 \$
Pince de désincarcération	4 477 \$
Entrée du village	14 000 \$
Évaluation	30 000 \$
	<hr/> 1 172 595 \$ <hr/>

Fonds réservés

Fonds de roulement disponible	139 287 \$
Solde disponible règlement d'emprunt	6 816 \$
	<hr/> 146 103 \$ <hr/>

Revenus reportés

Fonds pour parcs et terrains de jeux	33 534 \$
Fonds régions et ruralité - Volet 2	2 550 \$
Revenu de taxes perçus d'avance- TEU	129 334 \$
	<hr/> 165 418 \$ <hr/>

M. Brodeur quitte la séance à 20h33.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-05-121

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-122

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-123

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

<i>SOMMAIRE AVRIL</i>	
salaires nets	24 160.05 \$
comptes du mois déjà payés	40 636.85 \$
comptes du mois à payer	20 750.34 \$
SOUS-TOTAL	85 547.24 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Julie Clément

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue. Aucune question n'a été soumise.

6. CORRESPONDANCE

29 avril 2021: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTION ET DES MASKOUTAINS - Bilan 2020.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Ce point a été traité en début d'assemblée.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale* qui stipule que « tout rapport de la Commission reçu par une communauté métropolitaine ou par une municipalité en application de l'article 86.7 est déposé à la première séance de son conseil qui suit cette réception. », la directrice générale adjointe dépose le rapport d'audit sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal. Ce rapport est également disponible en ligne, sur le site internet de la Commission municipale du Québec.

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 518-2-2021 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Annick Corbeil, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil le Règlement numéro 518-2-2021 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 518-2018 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement numéro 518-2-2021 est déposé en conseil.

2021-05-124

7.4 AUDIT COMPTABLE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au renouvellement du mandat d'audit financier pour les années 2021, 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition des auditeurs actuels de la municipalité pour les trois années proposées ;

CONSIDÉRANT les services reçus au cours des dernières années ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER le mandat des auditeurs Laplante, Brodeur, Lussier Inc. pour les années 2021, 2022 et 2023 au prix de 10 000 \$ par année, plus les taxes applicables le tout suivant les modalités énoncées à la proposition du 19 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2021-05-125

7.5 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - INSCRIPTION AU CONGRÈS VIRTUEL ET À DIVERSES FORMATIONS

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'adhésion de Madame Julie Clément, directrice générale adjointe, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et d'en défrayer le coût;

D'AUTORISER l'inscription de Mme Clément au congrès virtuel de l'ADMQ qui aura lieu du 15 au 17 juin 2021 au coût de 399.00\$ taxes en sus;

D'AUTORISER l'inscription de Mme Clément au programme de formation en ligne DMA de l'ADMQ et d'en défrayer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-126

7.6 ADMINISTRATION – SOUTIEN POUR LE SUIVI DE DOSSIER - MANDAT

CONSIDÉRANT le départ de madame Nancy Carvalho ;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers nécessitent un suivi;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche sur une base contractuelle temporaire de Mme Nancy Carvalho, au tarif horaire de 50\$ et ce, rétroactivement à partir du 28 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-05-127

8.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ESSAIS ANNUELS CAMIONS ET POMPES

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur;

CONSIDÉRANT les prix reçus;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise L'Arsenal pour les essais de pompe ainsi que les essais routiers annuels des quatre véhicules incendie, le tout conformément à l'offre de services du 16 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Le conseiller Francis Grégoire déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, au point 8.2. Le conseiller Francis Grégoire confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

M. Grégoire quitte la séance à 20h45. Le quorum est maintenu.

2021-05-128

8.2 SERVICE DES INCENDIES – HONORAIRES PROFESSIONNELS – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'article 711.19.1 du Code municipal du Québec mentionne que si un élu ou un employé municipal est poursuivi en raison d'un acte ou d'une omission dans l'exercice de ses fonctions, la municipalité doit assumer sa défense, ou encore payer ses frais de défense si cette personne se représente elle-même ou par un avocat de son choix;

CONSIDÉRANT QUE cette règle est d'application automatique et que la municipalité ne peut porter de jugement quant à l'éventuelle culpabilité ou responsabilité de l'élu ou de l'employé municipal ;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Grégoire, directeur incendie par intérim, a été mis en cause dans une procédure et qu'il a dû engager des frais d'avocats pour sa défense ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenay
IL EST RÉSOLU

DE REMBOURSER à M. Francis Grégoire le montant des honoraires professionnels qu'il a engagé pour sa défense.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 411 « Sécurité incendie – Services professionnels »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

M. Grégoire RÉINTÈGRE la séance à 20h48

9. TRANSPORT

2021-05-129

9.1 VOIRIE – ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT les prix reçus pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER l'entreprise Multi Routes selon les conditions énoncées à la soumission du 22 avril 2021, soit environ 22 000 litres au coût de 0.344\$ / litre pour le chlorure de calcium 35% liquide épandu.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien des routes».



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-130

9.2 VOIRIE – MODIFICATION DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – MANDAT À L'INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la modification de la signalisation routière suite à l'adoption du règlement 528-2020 ;

CONSIDÉRANT les récents changements à la Loi sur les ingénieurs ;

CONSIDÉRANT l'offre de services rédigée par M. Kevin Poulin, ingénieur, pour l'entreprise *Groupe Signalisation* ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault
Appuyé par Mme la conseillère Annick Corbeil
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER Groupe Signalisation pour la préparation d'un plan d'implantation de nouvelles vitesses sur le territoire pour un montant estimé à 1 100.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2021-05-131

10.1 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – VALORISATION DES BOUES EN SAC – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *Viridis Environnement*. en date du 31 mars 2021 à l'effet de procéder à l'analyse et l'évaluation des échantillons des boues municipales en Géotube pour fins de valorisation;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme *Viridis Environnement* pour procéder à l'analyse et l'évaluation des échantillons des boues municipales contenues dans le sac Géotube afin d'évaluer le potentiel de valorisation agricole ou de disposition des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-132

10.2 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – ACHAT D'ALUN

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'alun auprès de la compagnie Kemira water solutions Canada inc. pour un montant de 2 984.02\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

11.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 437-12-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE AFIN D'ASSUJETTIR LA CULTURE, L'ENTREPOSAGE, LE CONDITIONNEMENT ET LA PREMIÈRE TRANSFORMATION DU CANNABIS À L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Il est, par la présente, donné avis de motion par Annick Corbeil, qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 437-12-2021 amendant le règlement numéro 437-2006, intitulé règlement des permis et certificats de la Municipalité de Saint-Jude.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions visant à assujettir la culture, l'entreposage, le conditionnement et la première transformation du cannabis à l'émission d'un certificat d'autorisation.

2021-05-133

11.2 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-12-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE AFIN D'ASSUJETTIR LA CULTURE, L'ENTREPOSAGE, LE CONDITIONNEMENT ET LA PREMIÈRE TRANSFORMATION DU CANNABIS À L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le règlement des permis et certificats numéro 437-2006 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun d'assujettir les activités de culture, d'entreposage, de conditionnement et de première transformation du cannabis à l'émission d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la culture du cannabis constituant une activité agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est actuellement autorisée dans les zones à dominance agricole 501 à 515;

CONSIDÉRANT que l'entreposage, le conditionnement et la première transformation de produits du cannabis constituant une activité agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés dans les zones à dominance agricole 502, 503, 504, 507, 508, 509, 510, 511, 512 et 514;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, le Conseil municipal remplacera l'assemblée publique de consultation par un appel de commentaires écrits;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le premier projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 437-12-2021 modifiant le règlement no. 437-2006, intitulé règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Jude afin d'assujettir la culture, l'entreposage, le conditionnement et la première transformation du cannabis à l'émission d'un certificat d'autorisation » tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2021-05-134

11.3 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-31-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE CONCERNANT L'AUTORISATION DE LA CULTURE DE CANNABIS À DES FINS RÉCRÉATIVES ET MÉDICINALES

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 434-2006 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun de mieux encadrer les activités de culture, d'entreposage, de conditionnement et de première transformation du cannabis sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la culture du cannabis constituant une activité agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est actuellement autorisée dans les zones à dominance agricole 501 à 515;

CONSIDÉRANT que l'entreposage, le conditionnement et la première transformation de produits du cannabis constituant une activité agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés dans les zones à dominance agricole 502, 503, 504, 507, 508, 509, 510, 511, 512 et 514;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, le Conseil municipal remplacera l'assemblée publique de consultation par un appel de commentaires écrits;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 434-31-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude concernant l'autorisation de la culture de cannabis à des fins récréatives et médicinales » » tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-05-135

11.4 EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-04-105 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DE MODIFIER L'ORIENTATION 10 EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – APPUI

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2021-99304-105 relative à l'appui à la Municipalité de Saint-Liboire dans leur démarche pour demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier l'orientation 10;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire Yves de Bellefeuille a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire a expliqué aux membres du conseil les motifs l'ayant incité à exercer son droit de veto à l'égard de la résolution numéro 2021-04-105;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise à la prochaine séance du conseil pour reconsidération par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution se lisait comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liboire, avec une population de 3064 citoyens a adressé une demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que soit modifié le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains concernant les zones de réserve et la densification par hectare;

CONSIDÉRANT QU'une des modifications demandées vise à tenir compte, entre autres, de la possibilité que des terrains situés face à une rue offrant des services d'aqueduc et d'égout soient exclus de l'affectation zone de réserve d'aménagement où la construction n'est pas permise et puissent plutôt être transférés dans une zone prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 10 du gouvernement limite certaines municipalités en les privant de revenus de la vente de terrains potentiels pour la construction;

CONSIDÉRANT QUE les zones de réserve privilégient les promoteurs qui possèdent des terrains dans une zone prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE les zones de réserve ralentissent et privent de revenus supplémentaires la Municipalité, de plus qu'elles ralentissent le développement;

CONSIDÉRANT QUE les zones de réserve empêchent les propriétaires de ces zones de jouir de leurs terrains;

CONSIDÉRANT QUE la rareté des terrains résidentiels crée une problématique sur le marché, entraînant une hausse fulgurante des prix des terrains;

CONSIDÉRANT QU'il existe une réelle crise du logement et que des familles subissent les effets de cette crise ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude compte présentement 3 zones de réserve dans le noyau villageois et est en processus de demande de levée de zone auprès de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation organisera prochainement une grande consultation afin de réformer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et qu'elle prendra en considération les problématiques engendrées par l'orientation 10;

EN CONSÉQUENCE,
*Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,*
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Liboire dans sa démarche;

DE DEMANDER à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir l'orientation 10 en tenant compte des réalités des petites municipalités;

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains son appui dans ce dossier;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution, pour appui à la MRC des Maskoutains, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à notre député provincial, monsieur Jean-Bernard Émond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Conformément à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec, monsieur le maire exerce son droit de véto à l'égard de la résolution no 2021-05-105. Conséquemment, le secrétaire-trésorier soumettra de nouveau cette résolution à la considération du conseil à sa séance ordinaire suivante, ou, après avis, à une séance extraordinaire.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de décider à nouveau l'adoption de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault
IL EST RÉSOLU:

QUE LE conseil maintienne l'adoption de la résolution numéro 2020-04-105.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

Aucun point

13. AUTRES SUJETS

Aucun point

14. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Aucune question n'a été soumise.

2021-05-136

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Julie Clément, directrice générale adjointe

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.